



# Elaboration du Plan Stratégique National (PSN) de la PAC

Réunion plénière de concertation – 26/10/2021



Union Européenne



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

# Introduction



Union Européenne



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# Jean-Pierre RAYNAUD - Vice-président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine



# Philippe DE GUENIN- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



# Luc SERVANT - Chambre régionale d'agriculture



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

# Charlotte NOMME - Directrice de l'Agriculture des Industries Agroalimentaires et de la Pêche

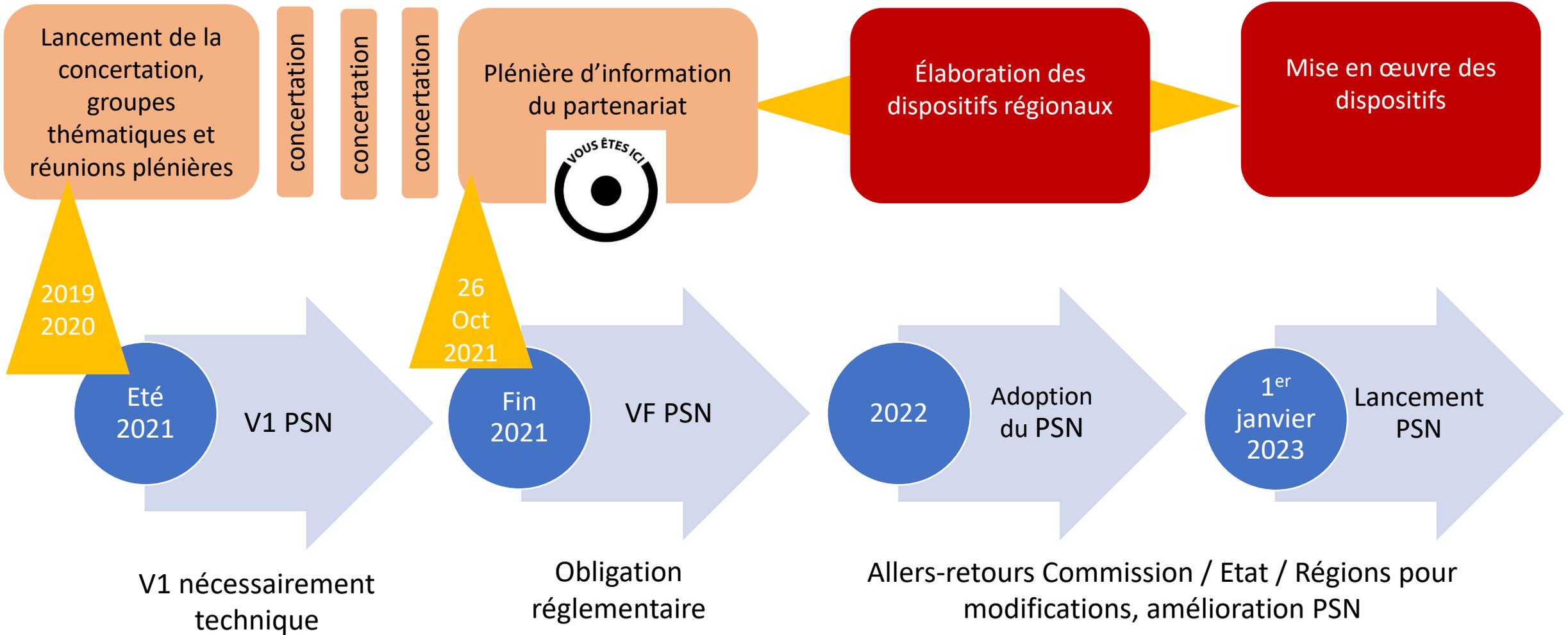


# Déroulé de la matinée

- ✓ Présentation de l'état d'avancement du Plan Stratégique National pour la PAC et de son volet régional NAQ
- ✓ Rappel du contexte d'élaboration du volet régional
- ✓ Présentation de la répartition budgétaire proposée par la Région
- ✓ Présentation des propositions thématiques de la Région

# Etat d'avancement du Plan Stratégique National (PSN)

## Concertation régionale



## Calendrier national et européen



Union Européenne



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# Présentation du Plan Stratégique National

# Marie DARLET - Sous-Directrice en charge du FEADER



# PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

## 1<sup>er</sup> Pilier – Aides FEAGA

Le Fonds européen agricole de garantie finance principalement les aides directes aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles.  
Il intervient à hauteur de 100 % de la dépense générée par ces mesures dites du 1<sup>er</sup> pilier.

Aides hors PSN	Aides directes	Aides sectorielles
Promotion (marché intérieur et pays tiers)	<b>AIDES AU REVENU :</b> - AIDE DE BASE - AIDES COUPLÉES - PAIEMENT REDISTRIBUTIF	<b>Interventions sectorielles :</b> - Programmes opérationnels (fruits et légumes, huile d'olive, autres secteurs) - Programmes nationaux (apiculture, viti-viniculture)
POSEI (Outre-Mer)		
Organisation commune de marché	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	
Réserve de crise	<b>NOUVEAUTÉ DANS LES AIDES DU FEAGA :</b> Eco-régime, le programme environnemental et climatique	

## 2<sup>ème</sup> Pilier – Aides FEADER

Le Fonds européen agricole pour le développement rural finance les aides au développement rural, selon des taux d'intervention variables en fonction de la mesure et des territoires. Le reste de l'aide est apportée par le budget de l'Etat ou des collectivités.

Echanges de connaissances et d'informations
Investissements
Coopération (innovation, développement local)
Zones soumises à des désavantages spécifiques (Ex. Natura2000 ...)
Installation de jeunes agriculteurs et démarrage d'entreprises en milieu rural
Gestion des risques
Engagements en matière d'environnement et de climat (MAEC et aides bio)
Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques (zones de montagne, par exemple)

1 seul document intégrant 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier = PSN

2<sup>nd</sup> pilier FEADER :  
de 20 mesures à 8 types d'intervention



Champ d'intervention Région



Union Européenne



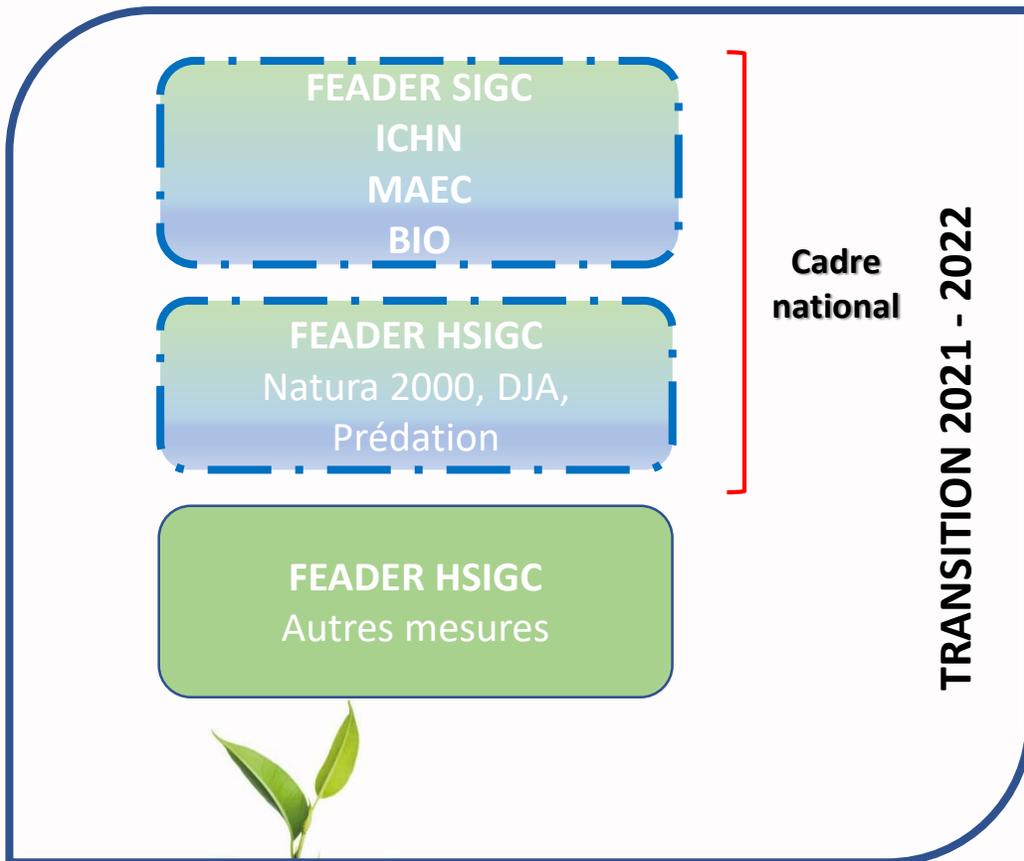
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

# Evolution du périmètre de responsabilités de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le FEADER

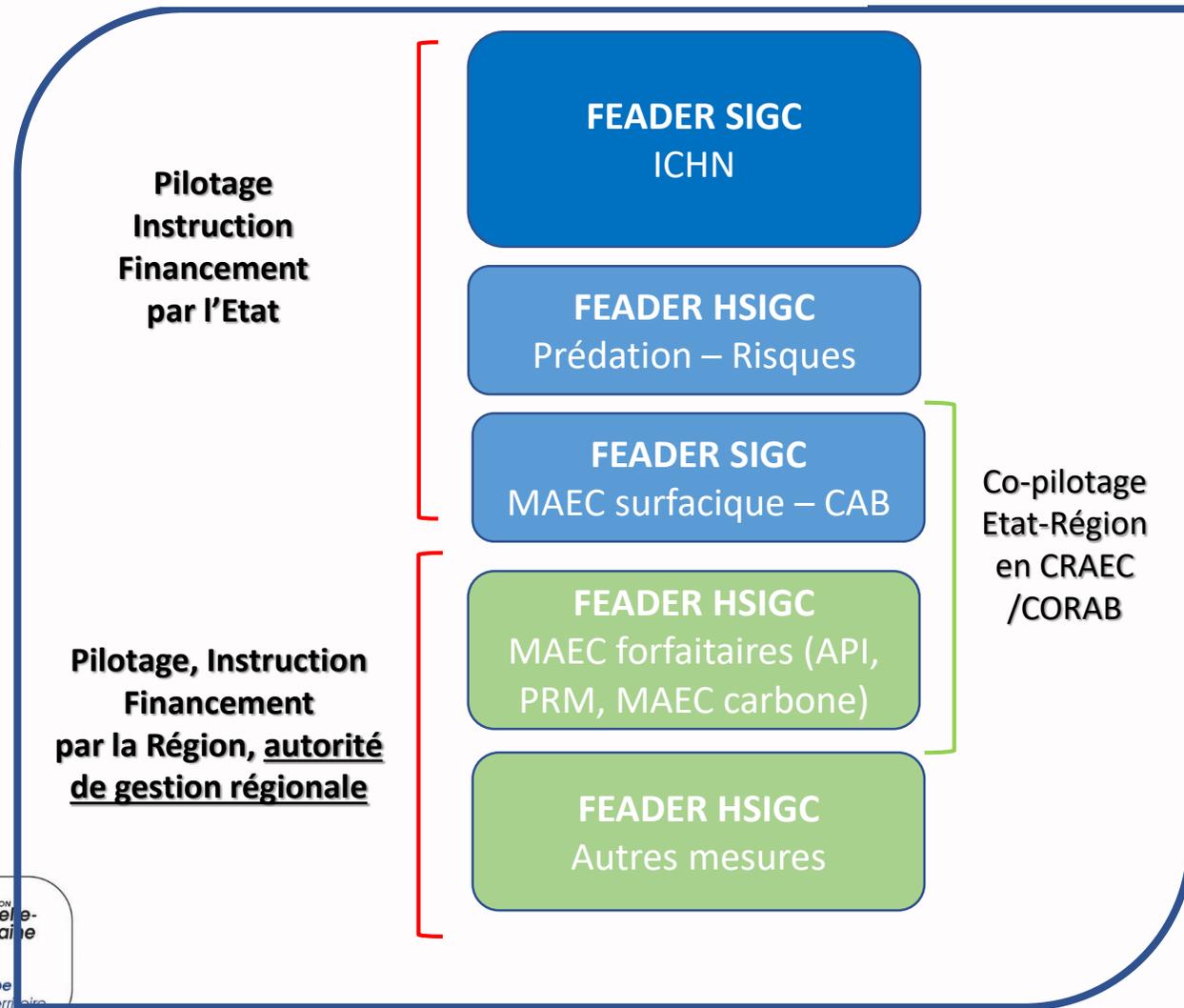
## FEADER 2014 – 2020

### Régions Autorités de gestion - PDR



## FEADER 2023 – 2027

### Etat Autorité de gestion - PSN





Union Européenne

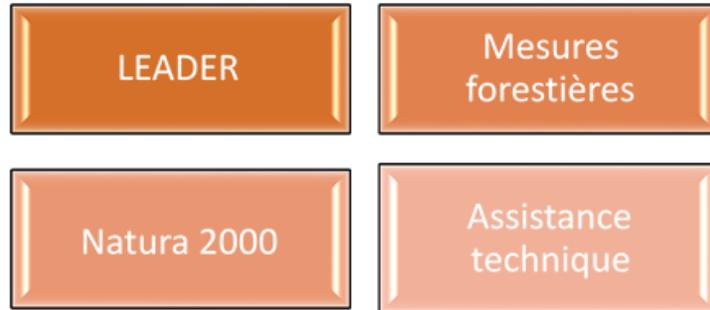


RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

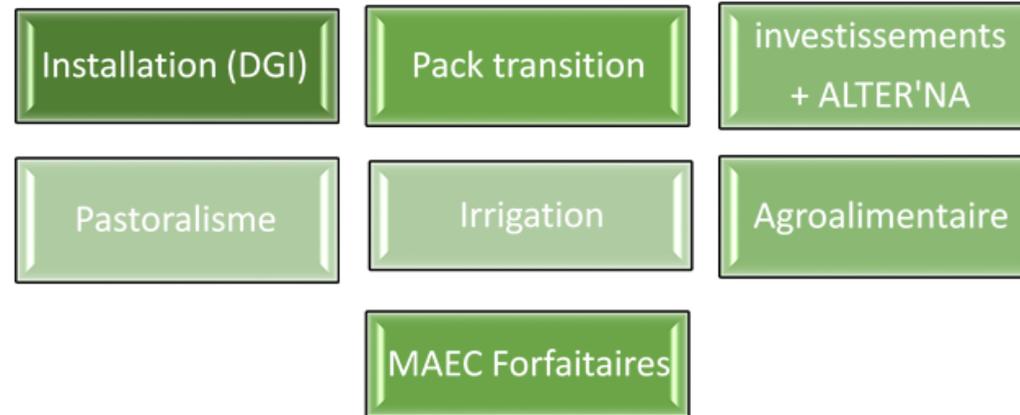
*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# Volet Régional du PSN

## Mesures non agricoles



## Mesures agricoles et agroalimentaires



- Gestion globale de la politique
- Apport de la contrepartie financière
- Gestion du FEADER
- Instruction (ETP)
- Outil informatique de gestion

**Budget NAq**  
**FEADER :**

**84,4M€ / an**

**Augmentation de 15% par rapport à la précédente programmation (à périmètre constant)**

LEADER	12,25
Forêt	5
Natura 2000	3,5
<b>Total mesures non agricoles</b>	<b>20,75</b>

MAEC (Apicole, PRM, avicole)	2,1
MAEC transition forfaitaire (carbone)	3
Animation MAEC	0,4
Pack transition (diffusion, innovation)	3,1
Pastoralisme ( 4 mesures)	1,7
Hydraulique individuelle	2
hydraulique / infra – projets structurants	2
DGIT (volet trésorerie + reprise)	18,3
PCAE (PME, PVE, CUMA, autre)	15,2
IAA	6
Promotion	1,3
Alter'NA	5,2
<b>Total mesures agri</b>	<b>60,3</b>

Assistance technique	3,35
----------------------	------

<b>Montant total FEADER annuel</b>	<b>84,4</b>
------------------------------------	-------------

**Leader** : montant correspondant aux besoins et au ratio imposé par les règlements UE

**Forêts** : 3M€ → 5M€

**N2000** : 2,8M€ → 3,5 M€

- **MAEC** API, PRM dans la continuité et création d'une MAEC Carbone, et d'une MAEC PRM avicole
- **Pack transition** (accompagnement des agriculteurs, diffusion des bonnes pratiques, déploiement des pratiques agroécologiques, innovation) – budget renforcé
- **Pastoralisme** dans la continuité
- **Hydraulique** : poursuite de l'hydraulique individuelle et ouverture / projets structurants
- **DGIT** budget renforcé ++ , mesure innovante avec volet trésorerie et reprise
- **PCAE et IAA** : continuité
- **Alter'NA** : périmètre élargi et budget renforcé pour répondre aux besoins

Augmentation du budget d'assistance technique (+50%) pour compenser la sous-estimation des ETP transférés à la Région par l'Etat

## Renouvellement générationnel

- Installation

## Transition agro-écologique

- Pack transition et MAEC
- Eau
- Forêt
- Natura 2000
- PCAE
- Montagne

## Alimentation durable

- Transformation et promotion des produits

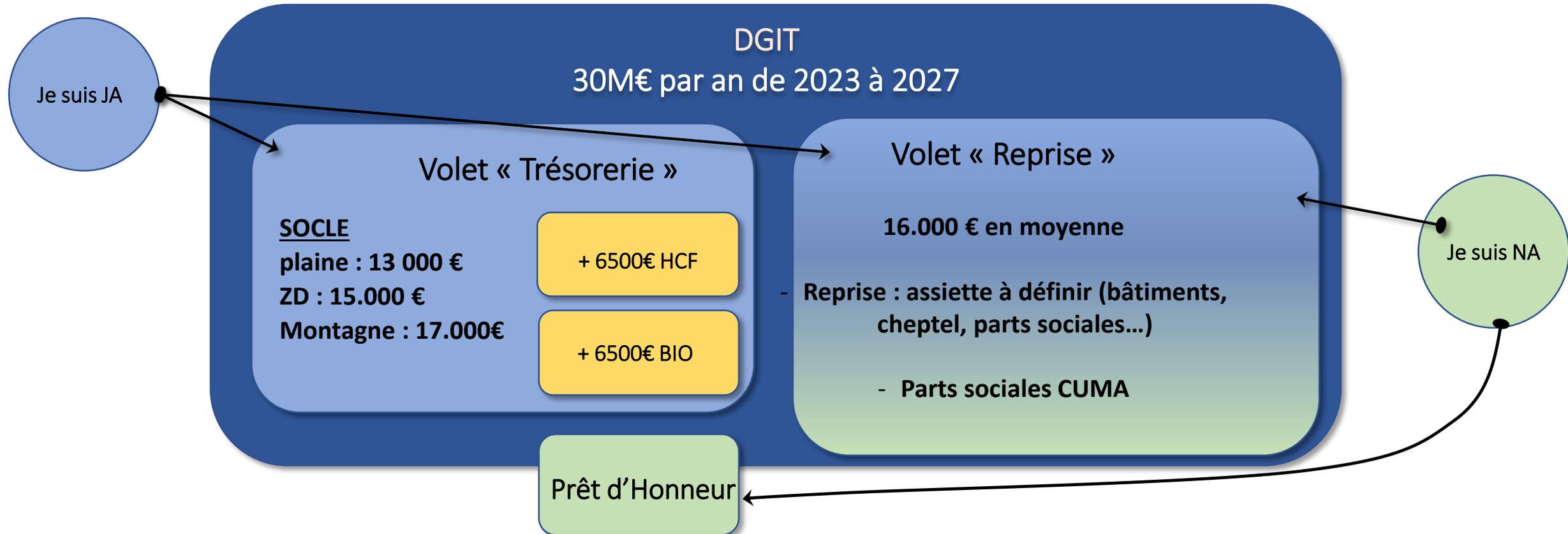
# Nicolas ILBERT - Sous-Directeur en charge de l'Installation, l'Hydraulique, la Montagne et la Pêche



- Les objectifs et enjeux stratégiques de la Région :
  - ✓ Maintenir le dynamisme de l'activité agricole sur le territoire
  - ✓ Créer un environnement favorable à l'installation de jeunes et de nouveaux agriculteurs
  - ✓ Agir à la fois sur l'installation et sur la reprise des exploitations
  - ✓ Simplifier l'accès aux aides et proposer un panel d'outils en faveur de l'installation

➔ **Consolider la trésorerie** pour assurer une rémunération et une sécurisation de l'activité agricole au cours des premières années d'installation

➔ **Accompagner le financement de la reprise**



## • Proposition de maquette pour 2023 - 2027

Dispositifs	FEADER 23-27
DGIT – volet trésorerie	43,5 M€
DGIT– volet reprise	48 M€
TOTAL	91,5 M€ soit 18,3 M€/an

Contreparties régionales en forte augmentation du fait de la diminution du taux de cofinancement de FEADER de 80% à 60% : 12,2 M€ par an

Enveloppe budgétaire prévisionnelle totale : **30,7 M€** répartie comme suit

- 14,7 M€ pour le volet « Trésorerie »
- 16 M€ pour le volet « Reprise »

## • Règles financières européennes :

- ✓Montant forfaitaire max 100 000 €
- ✓Taux de cofinancement FEADER = 60%

# Thierry COUTAND - Sous-Directeur en charge de l'agroenvironnement et des filières





**NEO TERRA**  
Transition écologique  
et énergétique

- Les objectifs et enjeux stratégiques de la Région :
  - ✓ Accompagner les exploitations et les acteurs dans le processus de transition agro-écologique
  - ✓ Sortir des pesticides
  - ✓ Contribuer à l'adaptation au changement climatique
  - ✓ Contribuer à l'atténuation du changement climatique et Participer au stockage du carbone

## MAEC API :

- développer la population d'abeilles sur le territoire ;
- participer au service de pollinisation avec les abeilles domestiques ;
- prendre en compte la présence de pollinisateurs sauvages dans les différentes zones ;
- renforcer la gestion sanitaire apicole ;
- augmenter le bol alimentaire et maintenir la biodiversité.

## MAEC PRM (dont avicole) :

- protéger la biodiversité génétique du cheptel français ;
  - favoriser l'adaptation au changement climatique ;
  - réduire les risques naturels et/ou sanitaires.
- Pour y répondre, cette intervention cible les élevages d'animaux appartenant à des races locales menacées d'abandon par l'agriculture.

## MAEC forfaitaire transition / Bas carbone :

= changements de pratiques entre un point A et un point B, non corrélés aux surfaces engagées → logique de résultats , rémunération attribuée sur une base **forfaitaire**

- améliorer le bilan carbone des exploitations engagées d'au moins 15% par rapport à l'état initial par des pratiques permettant d'économiser du carbone ou de le stocker.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'ensemble des MAEC sur son territoire, la Région gèrera également le dispositif **d'animation de ces mesures** dans la limite des transferts budgétaires de l'Etat sur les contreparties nationales.

## • Proposition de maquette pour 2023 - 2027

Dispositifs	FEADER 2023-2027
MAEC API*	6 M €
MAEC PRM*	3,5 M €
MAEC PRM avicole*	1 M €
MAEC forfaitaire bas carbone*	15 M €
TOTAL	25,5 M€ soit 5,1M€ par an

\*Montants à titre indicatif qui pourront varier entre MAEC

Nbre de dossiers / an (indicatif)	Montant moyen de dépenses publiques
60	forfait de 20 € / ruches
114	forfait de 200 € /UGB
3	forfait de 18 648 € / exploitation
169	forfait de 17 834 € / exploitation

## • Règles financières européennes :

- Taux maximum d'aide publique = 100 %
- Taux de cofinancement FEADER = 80 %



Sortie des pesticides ++



Changement climatique ++

## Partenariat Européen d'Innovation (PEI) :

- stimuler l'innovation et favoriser la coopération au sein des filières, sur les thématiques de la transition agroécologique (secteurs agricoles et forestiers).



Un travail est en cours pour mettre en œuvre des **COÛTS SIMPLIFIÉS** notamment pour les **frais de personnel**.

## Aide pour l'échange de connaissances et d'informations entre les entreprises agricoles, forestières et rurales :

- Déploiement de l'information à destination des agriculteurs, conseillers et techniciens axée sur les champs de la transition agro-écologique Néo Terra (réunions, expositions, conseils collectifs, informations dans les médias imprimés ou numériques, actions de démonstration...).

Autres dispositifs Région hors FEADER

Expérimentation /  
recherche Appliquée

Animation et  
structuration des filières

- **Proposition de maquette pour 2023 - 2027**

Dispositifs PCAE financés par du FEADER	FEADER 23-27
Transfert de connaissances (72)	8,5 M€
PEI (71.1)	7 M€
TOTAL	15,5 M€ soit 3,1 M€ / an

- **Règles financières européennes :**

- Taux maximum d'aide publique =
  - Jusqu'à 100% pour le PEI
  - Jusqu'à 75% pour le transfert de connaissances
- Taux de cofinancement FEADER =
  - 80% pour le PEI
  - 60% pour le transfert de connaissances

# Nicolas ILBERT - Sous-Directeur en charge de l'Installation, l'Hydraulique, la Montagne et la Pêche



## Hydraulique individuelle

## Hydraulique – projets structurants

- pérennité des exploitations, de sécurisation des productions, compétitivité de l'agriculture
- économie d'eau en période d'étiage et en rendant son utilisation la plus efficiente possible (substitution)
- résilience des systèmes face aux changements climatiques (mix hydrique)
- accompagnement des systèmes et pratiques agricoles dans l'utilisation efficace et durable de la ressource eau.
- réutilisation des eaux usagées des Collectivités, le rechargement et le stockage dans les nappes phréatiques, la mobilisation de ressources existantes non utilisées

## Eco-conditionnalité des aides :

- Réduire l'impact environnemental,
- Partager la ressource (eau potable, milieux, agriculture, industrie...),
- Privilégier une gestion publique (de la gestion des ouvrages et/ou de la gestion de l'eau),
- Obliger la transition agroécologique des exploitations,
- Favoriser l'autonomie alimentaire des élevages, les cultures protéiques et les production de fruits et légumes,
- Élaborer dans le cadre de plans de territoire (PTGE),
- Prioriser la substitution,
- Prévoir les besoins pour les installations
- ....

- **Proposition de maquette pour 2023 - 2027**

Dispositif	FEADER 23-27	Moyenne annuelle
Hydraulique	20 M€	4 M€ / an
Dont individuelle	10 M€	2 M€ / an
Dont infrastructures	10 M€	2 M€ / an

- **Règles financières européennes :**

- Taux maximum d'aide publique =
  - Jusqu'à 100 % pour les infrastructures
  - Jusqu'à 65 % pour les projets individuels
- Taux de cofinancement FEADER = 60 %



**Pas d'intervention possible hors FEADER**

→ Maintien des zones pastorales et de la compétitivité des exploitations

## **Accompagnement des investissements dans les cabanes pastorales**

→ améliorer les conditions de travail des exploitants, valoriser la production laitière et fromagère en estives afin d'améliorer les revenus, et ce dans la continuité de l'activité agricole sur les exploitations

## **Accompagnement du gardiennage des troupeaux en estives et dans les zones pastorales reconnues**

## **Accompagnement de la politique d'animation pastorale**

→ encourager l'émergence de projets

## **Accompagnement du portage en estives (hélicoptage et muletage) de matériels et de fromages d'estive**

→ maintenir et développer les pratiques pastorales ancestrales et patrimoniales sur le Massif pyrénéen et le Massif central

Autre dispositifs hors FEADER

Mécanisation en zone de montagne (64 et Limousin)

## • Proposition de maquette pour 2023 - 2027

Dispositifs	FEADER 23 -27
Pastoralisme (investissements pastoraux) *	2,8M€
Pastoralisme (Investissements transformation) *	2,1M€
Pastoralisme (animation, portage) *	1,1M€
Pastoralisme (gardiennage hors zone de prédation) *	2,5M€
TOTAL	8,5M€ soit 1,7 M€/an

## • Règles financières européennes :

- Taux maximum d'aide publique ;
  - Jusqu'à 100% pour le gardiennage régional (article 65)
  - Jusqu'à 65% pour les investissements pastoraux et la transformation fromagère (article 68) ou 80% si enjeu environnemental
  - Jusqu'à 75% pour l'animation et le portage
- Taux de cofinancement FEADER = 60% pour les investissements, l'animation et le portage ; 80% pour la mesure Gardiennage régional

# Isabelle GARDIEN - Sous-Directrice en charge de la Compétitivité, de l'Agroalimentaire et des Circuits Courts



- Faire de la transition agro-écologique un levier de compétitivité pour les exploitations
- Soutien à la compétitivité et à l'adaptation des exploitations en les orientant vers les attentes du marché.

## 2 modalités interventions complémentaires :



# PCAIE : Articulation entre les dispositifs du PCAIE (FEADER et hors FEADER)



Union Européenne



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

	FEADER	Région	Agence eau	CD
Plan de Modernisation des Elevages (PME)				
Plan Végétal Environnement (PVE)				
Investissements Collectifs (CUMA)				
Diversification				
Dispositif spécifique Elevage				
Mécanisation en zone de montagne				
Agroforesterie et Infrastructures agro-écologiques (IAE)				
Cultures maraichères, petits fruits, horticulture et arboriculture				
Protection gel /grêle				
Pépinière viticole (PEPI VIN)				
Autres dispositifs du PCAIE				

- **Proposition de maquette pour 2023 - 2027**

Dispositifs PCAE financés par du FEADER	FEADER 23-27
Interventions sous forme de subventions (PME, PVE, Collectif et Diversification)	76 M€
Interventions sous forme d'instrument financier : Alter'NA	20 M€
TOTAL	96M€ soit 19,2 M€ par an

- **Règles financières européennes :**

- Taux maximum d'aide publique = 65%
- Taux de cofinancement FEADER = 60 %

# Julien MONTEPINI – Direction de l'environnement



## Elaboration et révision des DOCOB

- restaurer et maintenir la qualité des paysages et des milieux naturels, forestiers et agricoles, favoriser les continuités écologiques (trame verte et bleue),
- restaurer et maintenir la qualité des milieux aquatiques et des cours d'eau,
- encourager les pratiques agro écologiques,
- encourager la prise en compte des risques de dégradation des sols dans la gestion forestière.

## Animation des DOCOB

Communication / sensibilisation / appui technique / études

## Contrat Natura 2000

- préservation ou de restauration de milieux
- maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces

- Proposition de maquette pour 2023 - 2027

Dispositifs N2000	FEADER 23-27	Nbre de dossiers / an (indicatif)	Montant moyen de dépenses publiques / dossier
DOCOB	1,7 M€	6	100 000 €
Animation	11,1 M€	73	51 000 €
Contrats	4,7 M€	76	20 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>17,5 M€ soit 3,5 M€ par an</b>		

- Règles financières européennes :

- Taux d'aide publique = 100%
- Taux de cofinancement FEADER = 60 %

# Bernard LAZARINI – Chef du service Forêts – Bois - Papier



→ Protéger les forêts

→ Renouveler et améliorer les peuplements forestiers

→ Mieux mobiliser la ressource forestière

- **Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière (68-3)**
- **Instrument financier pour le secteur forestier, ALTER'NA (68-3)**
  - Taux maximum d'aide publique = 65%
  - Taux de cofinancement FEADER = 60 %

- **Investir dans l'équipement des massifs forestiers (68-6)**
- **Prévention des risques pour les forêts (DFCI) (68-6)**
  - Taux maximum d'aide publique = 100%
  - Taux de cofinancement FEADER = 60 %
- **Investir dans le renouvellement des forêts et l'adaptation au changement climatique (68-8).**
  - Taux maximum d'aide publique = 65%
  - Taux de cofinancement FEADER = 60 %
- **Aide au démarrage de jeunes entreprises forestières (69-2)**
  - Montant forfaitaire max 100 000 €
  - Taux de cofinancement FEADER = 60%

- **Aide à la réparation des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques (68-4)**
  - Taux maximum d'aide publique = 100%
  - Taux de cofinancement FEADER = 80 %

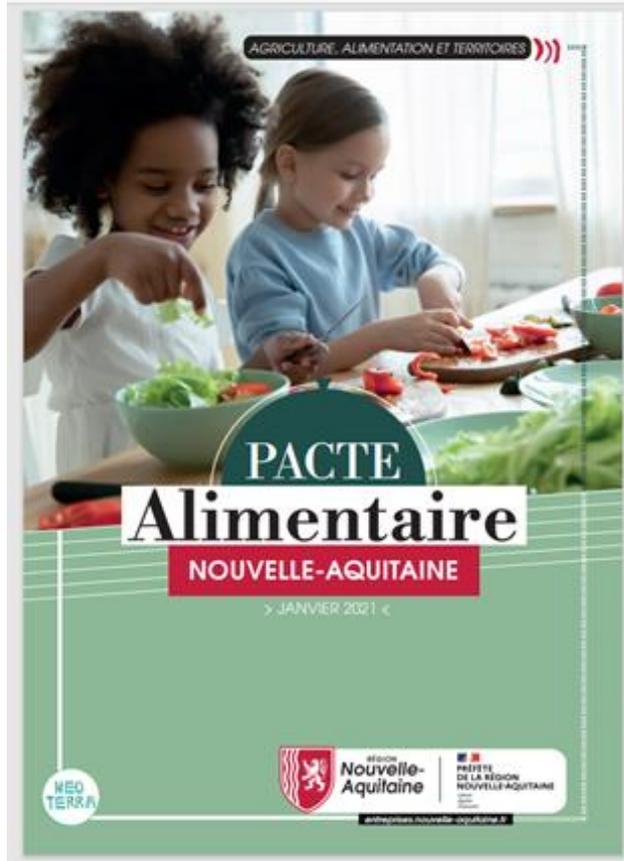
## • Proposition de maquette pour 2023 - 2027

Dispositifs forêts	FEADER 23-27	
Equipements de travaux forestiers	4,5 M€	Augmentation liée à la dynamique des demandes 2020 et 2021 et l'impact de l'augmentation de la mobilisation nécessitant de nouveaux matériels
Dessertes	4 M€	Demande en progression en 2018 et 2019 Maintien du niveau actuel
DFCI	10,75 M€	Progression en réponse à l'augmentation des risques (incendies, sanitaires...) dans un contexte de changement climatique Extension géographique des risques DFCI
Peuplements forestiers	5,2 M€	Mise en œuvre à partir de 2019 Augmentation pour permettre d'englober la totalité des aides sylvicoles et ne créer qu'un seul dispositif d'accompagnement permettant une meilleure lisibilité et gestion financière
ALTER'NA	250 K€	Ouverture du fonds de garantie régional pour le secteur forestier
Installation	250K€	Nouvelle mesure possible : aide aux créations entreprises en zones rurales
Réparation*	50K€	Le dispositif sera ouvert uniquement en cas de besoin
TOTAL	25 M€ (soit 5 M €/an)	

# Isabelle GARDIEN - Sous-Directrice en charge de la Compétitivité, de l'Agroalimentaire et des Circuits Courts

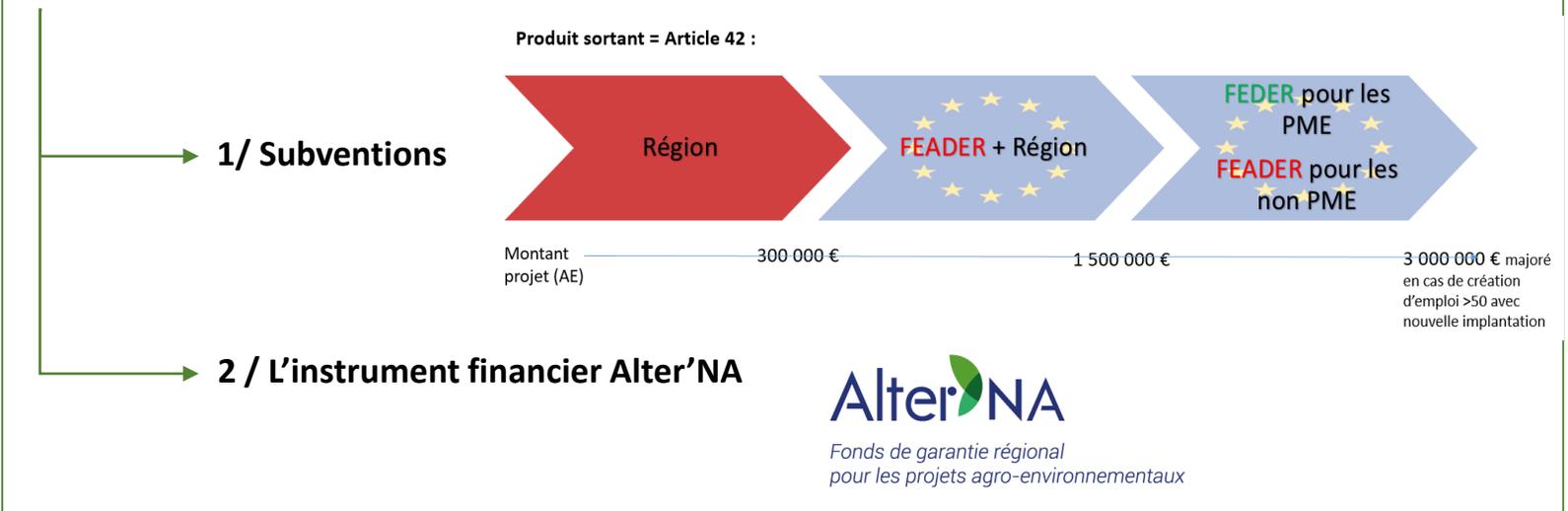


- Les objectifs et enjeux stratégiques de la Région :
  - ✓ Proposer une offre alimentaire plus durable, plus locale et régionale dans le respect des engagements environnementaux
  - ✓ Encourager la production et la promotion de produits de qualité
  - ✓ Favoriser une répartition plus équitable de la valeur pour rémunérer au juste prix le producteur
  - ✓ Contribuer à une alimentation plus solidaire, accessible à tous



## Soutien aux investissements dans la transformation/commercialisation de produits agricoles

- transition écologique
- compétitivité des entreprises
- orientation vers les attentes du marché et les attentes sociétales



## Soutien aux produits de qualité

- accroissement de la compétitivité des filières de qualité
- mieux faire connaître les spécificités des SIQO auprès des consommateurs
- actions collectives pour renforcer l'impact

- **Proposition de maquette pour 2023 - 2027**

Dispositifs	FEADER 23-27
Dispositif Aval transformation/commercialisation (68.3)	30 M€
Dispositif ALTER'NA (68.3)	6 M€
Promotion des produits de qualité (71.3)	6,5 M€

- **Règles financières européennes :**

- Investissements (68.3) :

- Taux maximum d'aide publique = 65%
    - Taux de cofinancement FEADER = 60%

- Soutien aux produits de qualité (71.3)

- Taux maximum d'aide publique = 100%
    - Taux de cofinancement FEADER = 60%

# Carine VERNHES – Directrice des Fonds européens



LEADER 23-27 : Inscrit dans un dispositif de **Développement Territorial multifonds** (FEADER, FEDER, FEAMP)A)

Mise en place et animation **de stratégies multi fonds par les territoires**, sur les périmètres des contrats Régionaux, sélectionnées dans le cadre d'un **appel à candidature**

LEADER : en appui des territoires les **plus fragiles**

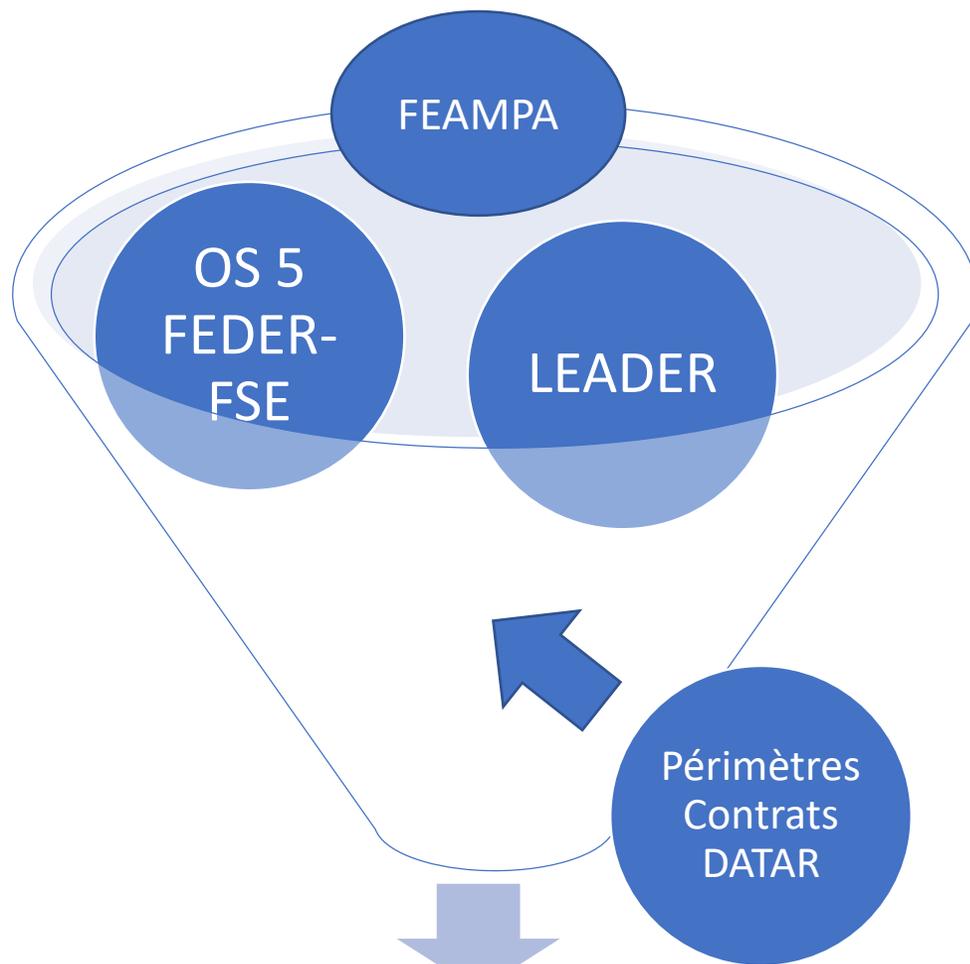
Dispositifs FEADER possibles, en articulation avec les autres fonds européens « territorialisés » :

- Soutien préparatoire : **20 000 € réservés** pour chaque territoire sur les enveloppes transition
- Animation : aides à la mobilisation de **l'ingénierie nécessaire à l'animation et la mise en œuvre** de la stratégie locale ;
- Coopération : développement des **coopérations inter territoriales et inter nationales**
- Stratégie : soutien à des projets relevant du plan d'actions établi par le GAL dans le cadre du le **volet rural des stratégies locales**

Budget annuel FEADER : **12,25 M€**

Budget Global de l'approche territoriale : **61,25 M€ de FEADER**, 124 M€ de FEDER et 4 M€ de FEAMP)A)

Nombre de dossiers annuel : **630 pour le FEADER** (1200 sur le volet territorial, y compris le FEDER et le FEAMP)A)



Développement Local par les  
Acteurs Locaux

## LEADER : Un « plus » pour les territoires

- Prioritairement pour des territoires qui en ont le plus de besoin ;
- Mobilisation de moyens complémentaires et ciblés, dans un objectif de cohésion territoriale ; Appui à l'ingénierie ;
- Des objectifs pour assurer, notamment :
  - Un recentrage autour des principes fondamentaux de cette mesure (innovation, démarche ascendante, coopération, capitalisation, ...)
  - Une efficacité des périmètres des GAL
  - Un renforcement de l'articulation des stratégies locales avec l'ensemble des leviers existants
- Articulation entre LEADER et le FEDER OS5

# Charlotte NOMME - Directrice de l'Agriculture des Industries Agroalimentaires et de la Pêche





Union Européenne

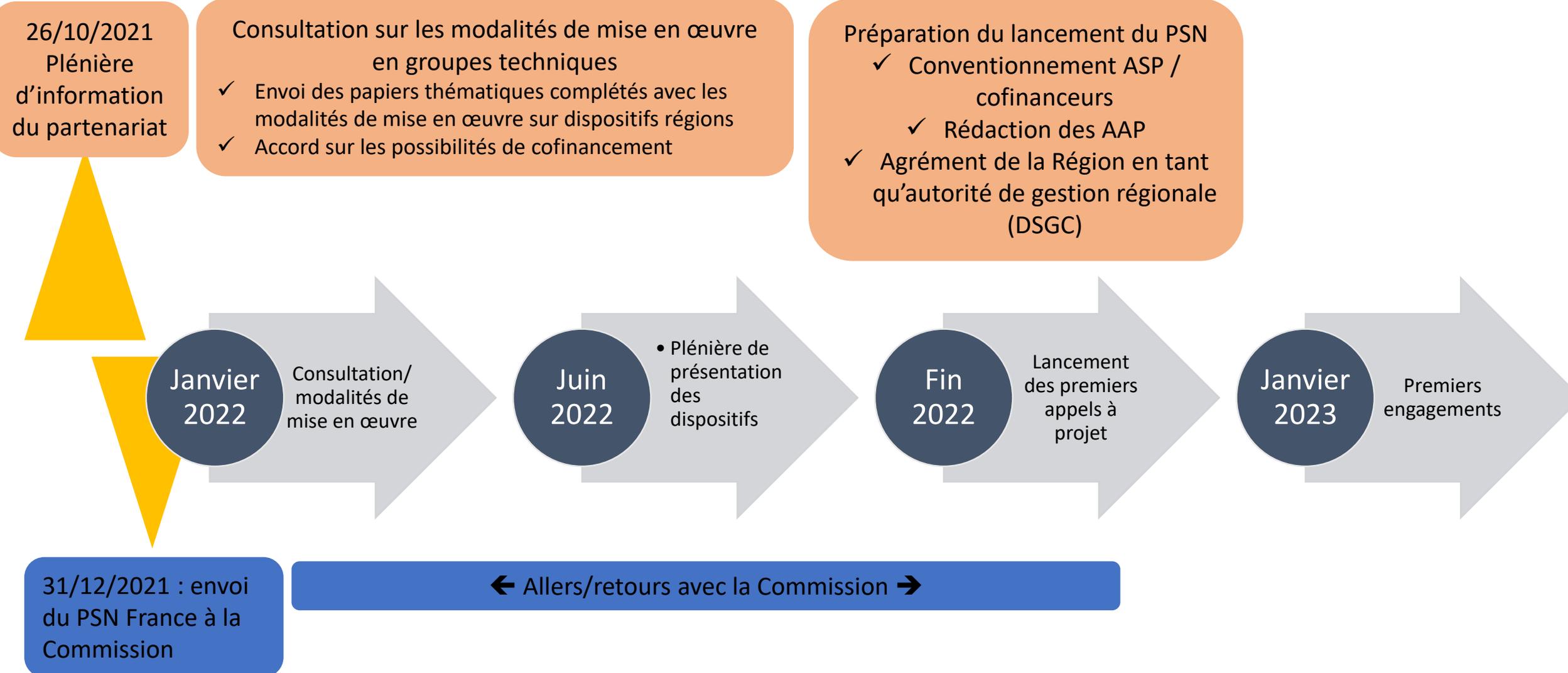


RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# Calendrier pour la suite des travaux

# Concertation régionale



## Calendrier national et européen

# Merci pour votre attention !

Pour toute question : [pac.post2020@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:pac.post2020@nouvelle-aquitaine.fr)

